



SECURITE PRIVEE



**GARDIENNAGE - EVENEMENTIEL - INTERVENTION - RONDE
SURVEILLANCE MAGASIN - SECURITE INCENDIE
TRANSPORTS DE FONDS & DE VALEURS**

7J/7 et 24H/24

**05 63 922 216
www.csi-securite.fr**



SECURITE PRIVEE

Spécialisés dans la protection des biens et des personnes, nous assurons la surveillance et le gardiennage de tous sites nécessitant une protection optimale.

Compétences et Expertises,

Nous assurons votre protection grâce à :

- Des agents de sécurité qualifiés (CQP - SSIAP - SST)
- Des agents cynophiles formés, diplômés et expérimentés
- Des moyens techniques, mobiles et de pointes

Nous assurons toutes les prestations :

- D'interventions sur alarme
- De rondes de surveillance (entreprises, magasins, habitations privées ...)
- D'ouvertures et fermetures (sites, entreprises ...)
- Tous types de surveillance, de filtrage, de gestion de poste de garde et de gardiennage (chantiers, dépôts, matériels, magasins ...)

Nous pouvons transporter et surveiller, jusqu'à leur livraison effective, des fonds et des valeurs ou des métaux précieux.

Nous couvrons également le secteur événementiel : concerts, établissements de nuit, fêtes, manifestations récréatives sportives et culturelles...

Que vous soyez des professionnels ou des particuliers, nous sommes à votre écoute et apportons des solutions pertinentes et adaptées à vos besoins.

Article L612-14 Ordonnance 2012-351 du 12 mars 2012. L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics modifié par LOI n°2014-742 du 1er juillet 2014 – art. 7. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.





